



POLITIQUE DE CONFORMITÉ AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

De nombreuses nations, comme le Royaume-Uni, l'Europe et les Etats-Unis, ont adopté des lois pour contrôler l'exportation de produits stratégiques, de technologies et de logiciels. Omega Engineering Ltd, ses employés et ses agents sont soumis à ces lois et réglementations.

La politique formelle de Omega Engineering est de se conformer pleinement à tous les contrôles applicables à l'exportation. Tout manquement au respect de ces contrôles peut entraîner des sanctions civiles ou pénales, incluant mais de façon non-limitative, des peines d'amendes, d'emprisonnement, la perte de droits à l'exportation, l'interdiction, la révocation de licences précédemment approuvées, la saisie et la confiscation de biens. Les sanctions peuvent être infligées à Omega Engineering, à ses employés ou à toute personne associée à la société, ou toute combinaison de ces derniers. En raison de l'importance fondamentale du respect de tous les contrôles applicables à l'exportation, tout employé ou partenaire de Omega qui violerait sciemment les contrôles ou la politique de conformité sera soumis à des mesures disciplinaires appropriées.

Omega encourage ses partenaires, ainsi que ses employés, à signaler les actes qui pourraient violer la loi ou quelque autre réglementation et politique de Omega. Pour sa part, Omega a l'obligation d'aborder les sujets de préoccupation signalés et d'y apporter des solutions. Tout individu qui s'interroge, soulève des inquiétudes sur les questions de conformité, ou signale des fautes éventuelles, ne sera soumis à aucune représaille de la part de Omega.

Les pratiques de contrôles d'exportations intelligentes soulignent l'engagement d'Omega au comportement éthique et au respect des lois et réglementations applicables.